

Arras, le 17 octobre 2024

Monsieur le Président du

Conseil Départemental

Objet : Prise en charge de l'augmentation des cotisations de la mutuelle des agents du Département

Monsieur le Président,

Nous souhaitons attirer votre attention sur une problématique majeure qui concerne les agents du Conseil départemental : l'augmentation annoncée de 3% des cotisations de la mutuelle, effective à compter du 1er janvier prochain.

Cette hausse, bien qu'inéluctable dans le contexte de réajustements des contrats de mutuelles, constitue une charge supplémentaire qui pèsera directement sur le pouvoir d'achat des agents départementaux. Déjà fragilisés par un contexte économique tendu et une inflation qui affecte l'ensemble des ménages, nos collègues, qui œuvrent au quotidien pour assurer la continuité et la qualité des services publics, ne peuvent se permettre une telle ponction sur leur budget.

La FA-FPT CD62, soucieuse de défendre les intérêts des agents, sollicite donc votre intervention pour que cette augmentation soit entièrement prise en charge par le Département. Nous sommes conscients des contraintes budgétaires qui pèsent actuellement sur les finances publiques locales, mais il est essentiel de veiller à la préservation du pouvoir d'achat de nos agents, véritables piliers du service public.

En outre, cet effort financier de la part du Département serait un signal fort de reconnaissance et de soutien envers les agents territoriaux qui, malgré les difficultés croissantes, continuent d'assurer leurs missions avec professionnalisme et dévouement. La prise en charge de cette hausse permettrait de renforcer leur bien-être et leur motivation, tout en consolidant la solidarité institutionnelle qui doit prévaloir au sein de notre collectivité.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur cette demande et envisager les modalités pratiques de cette prise en charge.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

La Secrétaire Générale,



Sandrine Trépié

FA-FPT CD62

Adresse postale : Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson- 62000 ARRAS

Tél : 06 99 85 45 11 - M@il : fafptcd62@gmail.com

Affiliée à la **FA-FP**